

Rapport de présentation du Budget Primitif 2021

Le rapport sur les orientations budgétaires présenté en conseil municipal de novembre dernier a permis de cadrer les évolutions prévisionnelles des grandes masses budgétaires pour l'exercice 2021.

Le contexte sanitaire est toujours aussi incertain, et ses conséquences économiques et sociales impactent et impacteront fortement les Mérignacais, notamment les plus fragiles, le secteur associatif, nos équipements culturels ainsi que les petits commerces et les entreprises.

La réforme fiscale et la contractualisation sont toujours deux des sujets majeurs de l'année 2021, hors crise sanitaire. Sur ces deux thématiques il n'y a pas d'évolution depuis la présentation du ROB : la réforme fiscale est confirmée pour 2021 et le maintien de la contractualisation n'a pas fait l'objet de précision. Nous n'avons pas davantage d'éléments sur l'association des collectivités au plan de relance de 100 milliards d'euros.

En synthèse, le budget soumis au vote de l'Assemblée délibérante présente les grands traits suivants :

- Un effort marqué vers l'accompagnement des plus fragiles et des séniors avec une progression inédite de 500 000 € de la subvention au centre communal d'action social
- Le développement du service police municipale et la création de concierges de quartier permettront de renforcer la tranquillité publique et la proximité avec les Mérignacais.
- La poursuite de notre action volontariste en faveur de la transition écologique. Ce budget intègre les actions présentées lors du dernier conseil municipal. Plus de 9 M€ de crédits sont dédiés au plan climat. La déclinaison des projets figure dans le présent rapport.
- Un niveau d'investissement encore en progression, notamment dans le domaine scolaire et sportif, afin de permettre aux Mérignacais et particulièrement aux plus jeunes, de bénéficier d'équipements plus modernes et plus fonctionnels.
- Enfin, les équilibres financiers sont respectés : l'autofinancement demeure à un niveau confortable, les taux des impôts locaux restent stables pour la 11^{ème} année consécutive, et si la ville va recommencer à emprunter, l'encours de la dette à l'habitant sera encore inférieur à la moyenne nationale à l'issue du présent exercice.

En synthèse, l'équilibre du budget primitif 2021, en mouvements réels, se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	81 338 837 €	86 991 971 €
Investissement	29 400 925 €	23 747 791 €
Total des mouvements réels	110 739 762 €	110 739 762 €

L'équilibre global du BP 2021 est de 119 928 628 €, opérations réelles et opérations d'ordre, et s'illustre comme suit :

Dépenses de Fonctionnement		Recettes de Fonctionnement		Dépenses Investissement		Recettes Investissement	
Dépenses réelles 81.34 M€		Recettes réelles 86.99 M€		Dépenses réelles 29.40 M€		Recettes réelles 23.75 M€	
Dépenses ordre 6.92 M€		Rec ordre 1,27 M€		Dépenses ordre 2.27 M€		Recettes ordre 7.92 M€	
Total section fonctionnement : 88.26 M€				Total section d'investissement : 31.67 M€			

L'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement se situe à un niveau sensiblement supérieur à celui de 2018 :

Autofinancement BP 2018	Autofinancement BP 2019	Autofinancement BP 2020	Autofinancement BP 2021
5,09 M€	7,13 M€	7,72 M€	5.65 M€

I - La section d'investissement

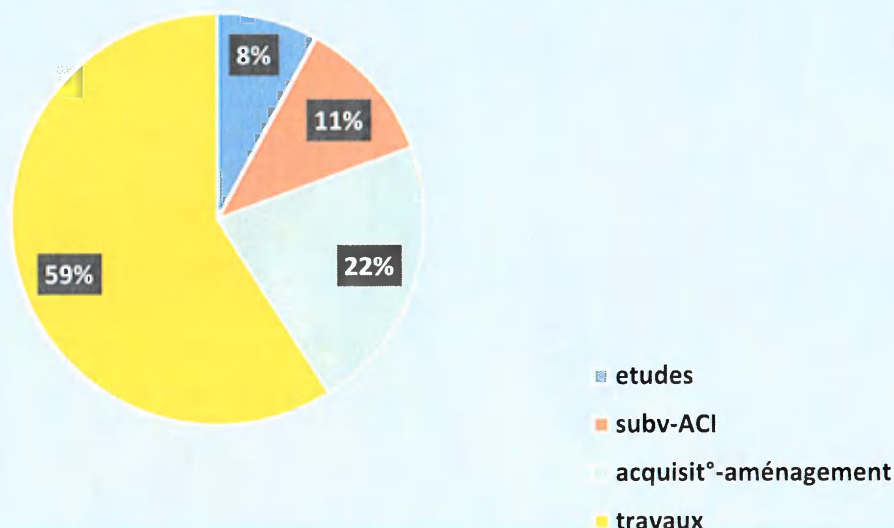
Les dépenses et les recettes réelles de la section d'investissement se présentent comme suit :

Chapitres	Nature des dépenses réelles	BP 2020	BP 2021
20	Immobilisations incorporelles - Etudes	2 202 000 €	2 193 500 €
204	Subventions équipement - ACI	1 595 588 €	3 172 458 €
21	Immobilisations. corporelles - Acquisitions	4 009 684 €	5 994 310 €
23	Travaux en cours - Constructions	13 651 930 €	16 339 400 €
Total des dépenses d'équipement		21 459 202 €	27 699 668 €
16	Dépenses financières et capital dette	1 288 722 €	1 289 048 €
27	immobilisation financière	8 875 €	8 875 €
Dépenses réelles d'investissement hors gestion active de la dette		22 756 799 €	28 997 591 €

Chapitres	Nature des recettes réelles	BP 2020	BP 2021
13	Subventions d'investissement	1 423 512 €	968 891 €
16	Emprunts (Emprunt d'équilibre)	10 300 000 €	18 370 000 €
Total des recettes d'équipement		11 723 512 €	19 338 891 €
10	Dotations	2 313 407 €	3 005 566 €
024	Cessions d'immobilisations	1 000 000 €	1 000 000 €
Recettes réelles d'investissement hors gestion active de la dette		15 036 919 €	23 344 457 €

En progression par rapport au budget de l'année passée, les crédits d'équipements inscrits en 2021 se situent à un niveau particulièrement élevé. A noter que la comptabilisation des travaux d'éclairage public est transférée du chapitre 23 vers le chapitre 21.

Répartition des dépenses d'équipement



➤ Les dépenses d'équipement : 27 699 668 €

Les dépenses d'équipement sont constituées par des opérations structurantes, dont les plus importantes sont des projets arrivés à maturité dont les travaux ont commencé en 2020 ou débiteront dès 2021. On relève également, dans ces dépenses d'équipement, des opérations récurrentes comme le gros entretien des bâtiments, l'achat de mobilier scolaire ou l'attribution de compensation d'investissement (ACI) versée à Bordeaux Métropole.

- Les opérations structurantes suivantes sont programmées :

- Le groupe scolaire de Chemin Long : 5.3 M€
- La maison des habitants et crèche de la Glacière : 2.2 M€
- La maison des habitants d'Arlac : 2 M€
- La rénovation de l'école primaire Marcellin Berthelot : 1.4 M€
- L'implantation de tennis extérieurs et aménagement de la Roseiraie : 2 M€
- Le Stade nautique métropolitain : versement de la participation initiale : 1.4 M€
- Le Gymnase Herriot : 0.9 M€
- Le Gymnase de Chemin Long : 1.3 M€
- Les opérations « accessibilité des bâtiments » et « économie d'énergie » : 0.8 M€
- Des études et des travaux d'installation de panneaux photovoltaïques : 0.6 M€
- Des aménagements et des travaux dans les parcs et espaces verts : 1.3 M€

- Les dépenses d'équipement récurrentes inscrites sont notamment :

- De grosses rénovations dans les bâtiments enfance, scolaires, les aménagements extérieurs des groupes scolaires (cours, jeux...) et du mobilier et matériel pour les écoles ainsi que pour les restaurants scolaires : 2.3 M€,
- Des travaux d'entretien dans les stades et les gymnases ainsi que des acquisitions de matériel et mobilier pour les équipements sportifs : 0.6 M€,
- Des opérations d'enfouissement de réseaux, des travaux sur le réseau d'éclairage public, la signalétique des bâtiments communaux : 1.3 M €

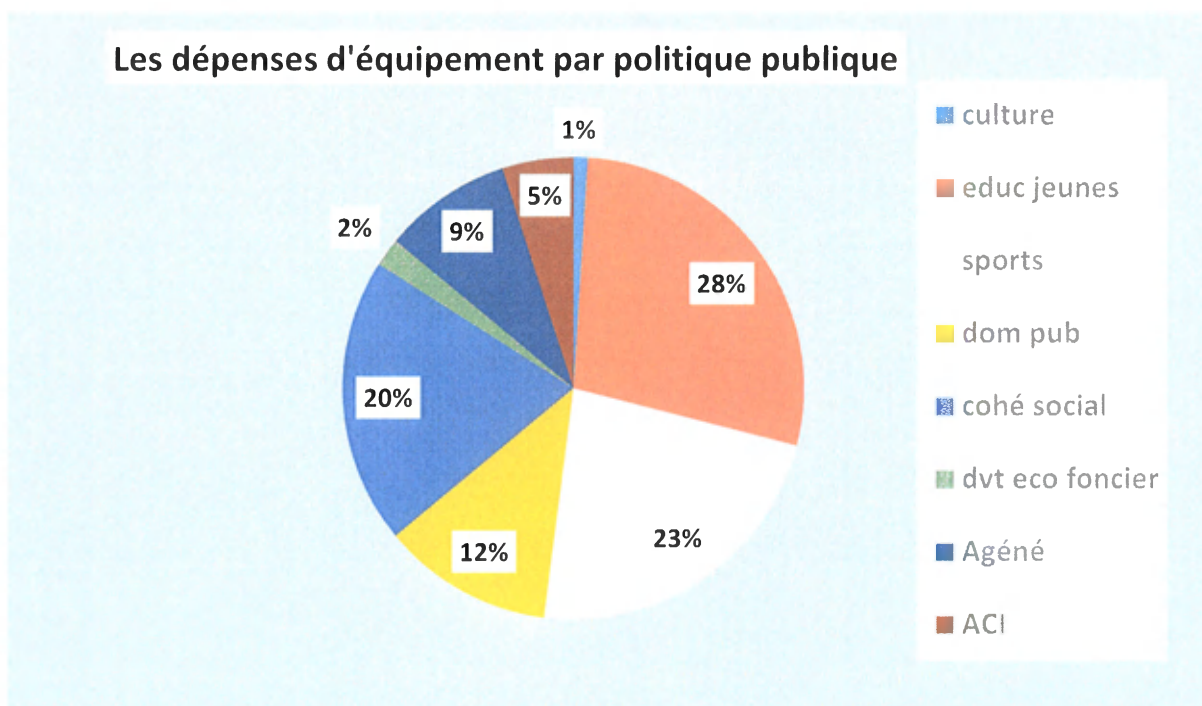
- Les enveloppes matériel et mobilier du secteur culturel ainsi que les interventions de grosse maintenance sur les bâtiments culturels 0.3 M€, sachant que l'année 2020 a vu la rénovation de la façade du cinéma et que l'installation de nouveaux fauteuils au cinéma est prévue en 2021.

- Le PIG, les interventions logements sociaux et les études urbaines : 0.4 M€

- On note également que 0.4 M€ sont dédiés pour le budget participatif et les budgets de quartiers

- L'ACI est intégrée à hauteur de 1.3 M€. Cette attribution de compensation est versée à Bordeaux Métropole en contrepartie des dépenses transférées ou mutualisées suivantes :

- Mutualisation des systèmes d'information et numérique,
- Transfert « propreté - mobilier urbain – espaces verts sur voirie »,
- Transfert « aire d'accueil gens du voyage, distribution d'électricité et tourisme »,
- Mutualisation véhicules et matériels,
- Transfert « espaces publics dédiés à tous modes de déplacement »,



La section d'investissement porte de nombreuses dépenses en faveur de la transition écologique. Ce budget climat est composé d'opérations individualisées présentées ci-après, mais également de dépenses intégrées dans des projets plus globaux comme, par exemple, la rénovation des bâtiments ou la construction du groupe scolaire de Chemin Long.

- **Produire et consommer durablement notre énergie : 2 622 000 €**

Développer les sources d'énergie renouvelable et amélioration thermique des bâtiments – installation de production de chaleur et de froid alimentés par des énergies renouvelables (chaufferie biomasse, géothermie)	
Chaufferie biomasse Maison des habitants d'Arlac et pompes à chaleur sur sondes à la Maison des habitants d'Arlac et groupe scolaire de Chemin long	475 000 €
Réduction de la consommation énergétique des bâtiments	383 000 €
Mise en place des installations photovoltaïques en autoconsommation individuelle et collective	
Relais des solidarités, pôle d'équipements publics du Burck, pôle d'équipements publics de la Glacière et relais des solidarités	1 154 000 €
Optimisation de notre éclairage public pour réduire l'empreinte carbone et la pollution lumineuse	
Modernisation réseau d'éclairage public et travaux d'éclairage public	500 000 €
Lutter contre la précarité énergétique	
Achat mallettes énergie, dispositif de lutte contre la précarité énergétique	40 000 €
Sensibiliser la population au développement durable	
Achat de composteurs, récupérateurs d'eau de pluie, de vélos électriques	70 000 €

- **Renforcer la place de la nature en ville : 4 245 000 €**

Aménagement et développement des espaces verts en ville	
Travaux d'aménagement des parcs du Vivier et Bourran	1 300 000 €
Plantations diverses	100 000 €
Agriculture urbaine, foncier et étude	2 450 000 €
Mise en place de toitures végétalisées	
Pôle d'équipements publics de la Glacière, groupe scolaire de Chemin Long et Cité de la petite enfance	395 000 €

- **Vers une ville zéro déchet et zéro plastique : 48 000 €**

Zéro déchet et zéro plastique	
Achat de tables et de matériels de tri pour les écoles	40 000 €
Achat de « frigo zéro gaspi »	3 000 €
Achat de matériel pour manifestations écoresponsables	5 000 €

- **Budget participatif fléché ligne verte : 100 000 €**

➤ **Les dépenses financières : 1 297 923 €**

Elles sont constituées notamment du remboursement en capital de la dette souscrit auprès :

- d'établissements de crédit : 1 278 334 €
- d'autres prêteurs : 10 714 €

B – Des recettes d'investissement marquées par une progression maîtrisée du recours à l'emprunt

Avec la dynamique des dépenses d'investissement, le montant de l'emprunt prévu en BP est en progression. D'autres sources de financement s'accroissent également, comme le FCTVA et la taxe d'aménagement

Par ailleurs le fort niveau d'excédent attendu à la clôture de l'exercice 2020 permettra, en budget supplémentaire, de désengager en partie l'emprunt inscrit dans ce BP. Pour le présent budget, les recettes réelles d'investissement se répartissent comme suit :

➤ **Les dotations et fonds globalisés : 3 005 566 €**

- Fonds de compensation de la TVA : 1 605 566 € (1 413 407 € inscrits en 2020)

Ce dispositif est destiné à compenser la T.V.A payée par la collectivité sur ses dépenses d'équipement de l'année précédente. La loi de finances pour 2016, dans ses articles 34 et 35, a, en outre, élargi le bénéfice du FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie. Il est calculé (au taux de 16.404%) sur les dépenses éligibles de l'année N-1. Avec la bonne réalisation de nos dépenses d'équipement 2020, ce fonds est attendu en forte progression.

- Taxe d'aménagement : 1 400 000 €, en forte progression également

En 2015, la Métropole a modifié le dispositif de reversement de la Taxe d'Aménagement aux communes. Ce nouveau dispositif s'inscrit dans le pacte financier et fiscal adopté par le Conseil Métropolitain et les communes pour réduire les disparités de charges et de recettes entre communes.

Le reversement est proportionnel au montant des équipements publics supportés par les Communes. Il correspond désormais à 1/7 du coût des équipements communaux net du FCTVA et des subventions perçues dans la limite des taxes effectivement perçues par Bordeaux Métropole sur le territoire de la Commune.

La progression des dépenses d'équipement fait mécaniquement croître cette recette.

➤ **Les subventions d'investissement : 968 891 € :**

- Le fonds d'aide à l'équipement des communes (FDAEC), versé par le Conseil Départemental, est budgété pour 137 000 €.
- Le centre national du cinéma (CNC) doit verser, au titre des droits acquis, 300 000 €
- Le Conseil Régional nous accompagne à hauteur de 92 656 € sur les projets photovoltaïques du Burck et de La Glacière
- Bordeaux Métropole doit verser 299 235 € pour le Parc du Renard (183 765 € ayant déjà été perçus en 2020).
- Le Conseil Départemental finance les travaux de rénovation, du Gymnase Herriot à hauteur de 233 544 € dont 140 000 € seront reçus en 2021.
- La DSIL sera inscrite au budget lorsque nous aurons reçu la notification de la subvention par l'Etat

➤ **Le recours à l'emprunt : 18 370 000 €**

Le budget primitif s'équilibre avec un appel à un emprunt prévisionnel important de 18 370 000 €. Le budget primitif, présenté en décembre, ne permet pas d'intégrer les résultats de l'exercice précédent, car l'exécution n'est pas clôturée et les résultats du compte administratif ne sont pas connus. Ces résultats seront affectés par délibération au cours de l'année 2021 et seront repris au budget supplémentaire 2021. Le niveau d'emprunt d'équilibre prévu sera alors ajusté des résultats 2020 et de l'intégration des reports de recettes et de dépenses d'investissement.

L'emprunt 2021 restera, toutefois, supérieur à celui inscrit ces dernières années et permettra de financer en partie nos dépenses d'investissement. Cette progression attendue du recours à l'emprunt est possible car :

- Notre encours de dette est en constante diminution depuis 2012 et la commune n'a plus emprunté depuis décembre 2015 pour 1.7 M€,
- L'encours de dette au 1^{er} janvier 2020 était de 4.9 M€, on se souvient que sur la période 2001 - 2010 il était stable à 30 M€ pour diminuer ensuite jusqu'à 2019,
- Les taux d'intérêts sont très favorables : la commune emprunte 5 M€ à la fin décembre 2020 à un taux de 0.41 %,
- L'extinction de l'encours de dette est caractérisée par des tombées importantes d'annuités en 2021 et 2023.

➤ **L'autofinancement : 5 653 134 €**

L'autofinancement prévisionnel dégagé de la section de fonctionnement, ou épargne brute (excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement), destiné au financement de la section d'investissement, revient à un niveau moins important à 5.7 M€ € après 2 années exceptionnelles à 7,7 M€ l'an passé et 7,1 M€ en 2019 €. En 2018, l'autofinancement prévisionnel en BP était de 5,1 M€.

Cet autofinancement est moins important que l'an dernier car :

- 500 000 € de dépenses imprévues, destinés à couvrir les besoins liés à la crise sanitaire, sont inscrites en BP,
- Les dépenses de fonctionnement sont plus dynamiques que les deux années passées avec des efforts importants sur le personnel et la subvention au CCAS,
- Les recettes de fonctionnement connaissent une évolution modérée avec les effets de la réforme fiscale,

II - La section de fonctionnement

A – L'évolution de nos dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont, de BP 2020 à BP 2021, en progression de 3 % hors dépenses imprévues. En intégrant les dépenses imprévues, l'évolution est de 3.7 %

Cette progression s'explique essentiellement par la mise en place d'une brigade de soirée à la police municipale, le recrutement de concierges de quartier et de chargés d'étude à la direction des bâtiments sans oublier la progression des effectifs scolaires.

On note, également, un accompagnement renforcé du CCAS pour tenir compte du contexte social conséquence de la crise sanitaire.

Chapitres	Nature de dépense	BP 2020	BP 2021	2020-2021
011	Charges à caractère général	15 441 599 €	15 777 757 €	+ 2.2 %
012	Charges de personnel	44 376 075 €	45 608 642 €	+ 2.8 %
014	Atténuations de produits	5 827 092 €	5 948 348 €	+2.1 %
65	Charges de gestion courante	12 604 054 €	13 313 890 €	+5.6 %
66	Charges financières	130 361 €	122 000 €	- 6.4 %
67	Charges exceptionnelles	79 200 €	68 200 €	-13.9 %
Dépenses réelles de fonctionnement hors dépenses imprévues		78 458 381 €	80 838 837 €	+ 3,0 %
022	Dépenses imprévues	-	500 000 €	Sans objet
DEPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		78 458 381 €	81 338 837 €	+ 3.7 %

011 - Les charges à caractère général : 15 777 757 €

Ces charges intègrent l'ensemble des achats de fournitures, prestations diverses, entretien, frais de fonctionnement, fluides utilisés par les services et équipements municipaux. Les postes importants de ce chapitre sont :

- Les achats de prestations de service : 4 446 848 € (4 317 348 € en 2020 soit + 3 %).

Ils sont composés d'achats de repas scolaires et périscolaires au SIVU, du coût d'intervenants extérieurs dans le cadre des activités CLSH et interclasses, séjours vacances et classes de découverte. La hausse de cette enveloppe a pour origine le budget SIVU restauration. **Elle s'explique** par la croissance des effectifs scolaires alors que le prix du repas vendu par le SIVU à la ville reste stable pour la fin de l'année scolaire 2020-2021

- Fluides - électricité/eau/gaz/chauffage urbain: 3 049 000 € contre 3 044 500 en 2020

Stabilité du budget fluides entre les budgets 2020 et 2021.

- Fournitures d'entretien des bâtiments et fournitures diverses: 1 107 591 € contre 1 112 491 € en BP 2020 (comptes 605 + 60631 + 60632 + 615221)

Pas d'évolution notable entre 2020 et 2021.

- Maintenance des équipements, entretien équipements /mobiliers: 1 111 739 € contre 1 093 923 € en 2020 (soit – 12 990 € / BP 2018)

Ce budget évolue de + 1.6 % par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution est la conséquence de l'application de clauses d'indexation sur les contrats de maintenance.

La progression de ce chapitre 011 s'explique également par le maintien de l'opération de l'été Mérignacais, non prévu en BP 2020, par l'organisation de 4 tours d'élection en 2021 et l'équipement des agents municipaux dont essentiellement les agents de la police municipale.

012 - Les charges de personnel : 45 608 642 € (+ 1 232 567 € / + 2.8 %)

Le montant proposé est inférieur à l'estimation de 46 M€ communiqué dans le rapport sur les orientations budgétaires. Cette évolution est la conséquence :

- des évolutions réglementaires et des besoins conjoncturels

Les mesures nationales sur la rémunération et les carrières dans la Fonction publique :

- La revalorisation des carrières prévue par le protocole sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR) se poursuit,
- Le GVT, qui se caractérise par des avancements d'échelons, des avancements de grade, des promotions internes et des nominations, suite à réussite à concours.
- La poursuite de la refonte du régime indemnitaire sur le volet pénibilité
- Enfin, l'organisation des élections régionales et départementales 2021

- Un budget Ressources Humaines permettant de répondre aux besoins de la population :

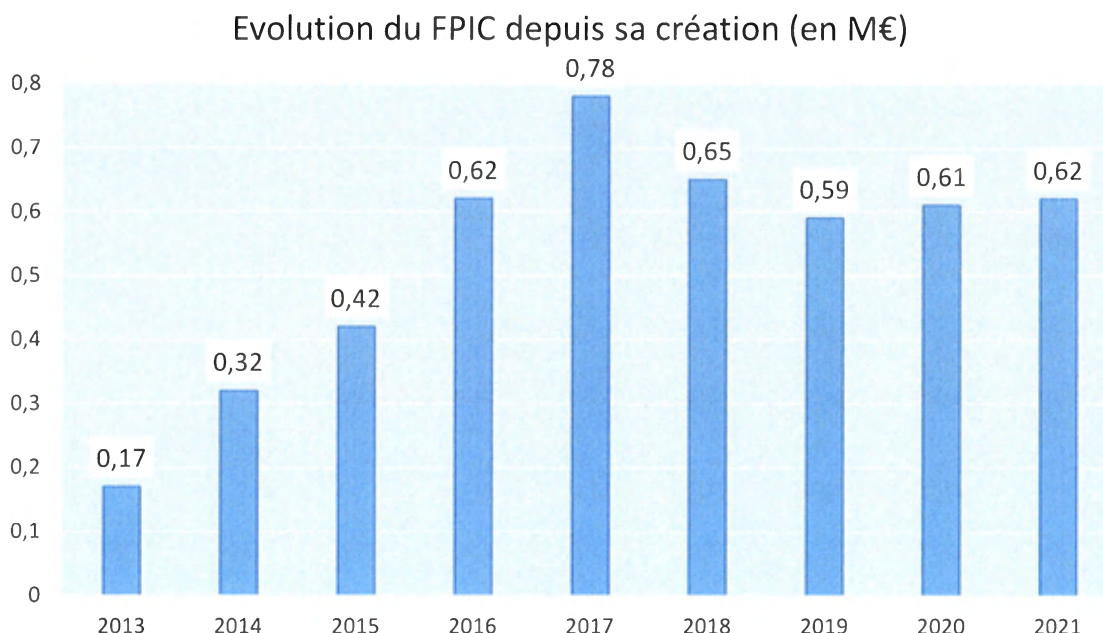
Les orientations présentées lors du dernier Conseil Municipal sont intégrés dans les prévisions budgétaires :

- Le renforcement des effectifs de la police municipale pour la constitution d'une brigade de soirée,
- La mise en place de concierges de quartier,
- Un développement des effectifs au sein de la direction de l'action éducative et de la famille (notamment dans les restaurants scolaires) pour répondre à la croissance envisagée des effectifs scolaires,
- Suite à l'adoption des schémas directeurs patrimoine scolaire et patrimoine sportif, un recrutement pour la conduite d'opération des bâtiments mais également le recrutement d'un technicien en charge de l'amélioration énergétique des bâtiments.

014 - Les atténuations de produits : 5 948 348 € composés de 2 postes :

- Le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est estimé à 620 000 € soit + 10 000 € par rapport au réalisé 2020.

La répartition de droit commun du FPIC entre l'EPCI et ses communes se fait en fonction du coefficient d'intégration fiscale (CIF). Le CIF est impacté par les dépenses de transfert N-2 (attribution de compensation et la moitié de la dotation de solidarité métropolitaine). Aussi, depuis 2018 le CIF est impacté par le cycle 1 de la mutualisation et par les transferts de compétences 2016 et des années suivantes.



- L'attribution de compensation (AC) versée à Bordeaux Métropole.

Suite aux transferts de compétences des communes à la Métropole et à la mutualisation d'une partie de ses services au 1^{er} janvier 2016, la ville verse une AC à Bordeaux Métropole. Celle-ci évolue annuellement afin d'intégrer le transfert de compétences et/ou les révisions de niveaux de services. Le montant de l'AC de fonctionnement est en très légère progression en 2021.

65 – Les autres charges de gestion courante : 13 313 890 € contre 12 604 054 € en BP 2020 / + 5.6 %)

La subvention versée par la ville au CCAS représente 31 % de ce chapitre budgétaire. Les subventions aux associations et à la SEM gérant le Pin Galant pèsent pour 57 % de ces charges. Ce chapitre est également composé des frais des élus (6 %) et de la subvention d'équilibre au budget annexe du restaurant d'entreprise (4 %).

Des subventions et participations versées dont :

- Subventions de fonctionnement versées : 5 369 864 € (contre 5 309 614 € en 2020)
- les subventions versées aux associations : 5 062 600 € contre 5 035 364 € en 2019 soit une progression modérée de 27 236 €. Le détail des subventions fait l'objet d'une délibération présentée au présent conseil municipal

- le fonctionnement des temps d'activités périscolaires réalisé par des prestataires extérieurs passe sur le chapitre 65 et diminue pour se situer à 171 000 € (191 000 € en 2020).

- Cette ligne subventions versées intègre également les cotisations versées pour la garantie maintien de salaires à Collecteam, à l'A'URBA ou à la SPA pour la fourrière animale.

- Subvention au CCAS: 4 100 000 €, en progression de 500 000 €. Cette subvention doit permettre de renforcer l'accompagnement des publics en difficulté et des seniors.

- Subvention d'équilibre S.E.M Mérignac Gestion: 2 260 000 € contre 2 210 000 €. L'indexation de la saison 2019-2020 avait été réalisé en BS 2020. Aussi nous sommes quasiment même niveau que le budgété total de 2020.

- Le versement à Bordeaux de la participation de la Ville aux charges de fonctionnement de l'école Clos Montesquieu progresse à 141 000 € (+ 10 00 €).

- Les indemnités, frais de missions et formation des élus : 710 000 € en 2021 contre 639 000 €, en BP 2020.

- La subvention d'équilibre au budget annexe « restaurant municipal »: 345 700 € contre 315 500 € en 2020. La progression est la conséquence de la non budgétisation dans le budget annexe 2020 d'un agent en maladie. Cet agent est remplacé en 2021 ce qui impacte le BP.

- Contributions obligatoires à l'école privée Sainte-Marie: 260 000 € en 2021 contre 190 000 € en 2020. Cette Contribution forfaitaire est calculée par rapport aux élèves Mérignacais scolarisés. On prend en compte en 2021 les enfants scolarisés de 3 à 6 ans (en maternelles).

66 – Les charges financières : 122 000 €

En diminution de 6 %, elles comprennent les intérêts de la dette, les intérêts sur ligne de trésorerie et divers frais financiers (commissions d'engagement...).

- Les intérêts de la dette remboursés à l'échéance : 120 000 €
- Les intérêts courus non échus : - 8 000 €
- Les intérêts sur ligne de trésorerie et frais financiers divers : 10 000 €

La baisse de ce poste s'explique par l'extinction naturelle de l'encours de la dette existante et le faible taux d'intérêt (TEG fixe : 0.41 % sur 15 ans) de l'emprunt de 5 M€ contracté en décembre 2020.

La section de fonctionnement porte également des dépenses favorisant la transition écologique.

- Mieux utiliser l'énergie : 2 077 000 €

Achat d'énergie renouvelable (électricité, gaz de ville) pour les bâtiments communaux et le réseau d'éclairage public	
Avec le nouveau groupement de commandes pour l'achat d'énergie sur 2020-2022, élargissement des engagements en faveur de l'énergie verte : Soit 100 % d'énergie verte pour : - l'éclairage public, - les compteurs électriques de moins de 36 KVA - la totalité des points de consommation gaz	2 047 000 €
Lutte contre la précarité énergétique / sensibilisation des habitants / économiser l'énergie	
Entretien des vélos électriques, opérations de communication, audit énergétique avec visite des administrés et journées d'intervention	30 000 €

- **Renforcer la place de la nature en ville : 75 000 €**

Etudes pesticides, étude patrimoine arboricole, étude stratégie bas carbone.	69 000 €
Entretien des toitures végétalisées	6 000 €

- **Aller vers une ville zéro déchet et zéro plastique : 41 000 €**

Zéro déchet et zéro plastique	
Assiettes citoyennes, tri des déchets, collecte papier, collecte des déchets alimentaires des écoles	40 000 €
Fonctionnement frigo zéro gaspi – coût de transport entre le frigo et les écoles	1 000 €

Enfin, on rappelle, au titre de l'engagement de la commune en faveur du climat, le recrutement d'un directeur en charge du pilotage des actions liées à la transition écologique

B – Une progression mesurée des recettes de fonctionnement

On observe une progression modérée des recettes de fonctionnement à + 0.9 %, conséquence de la réforme fiscale, du niveau très faible de l'inflation (qui stabilise les bases) et de la baisse de la DGF.

A noter qu'avec la réforme fiscale, l'évolution des recettes fiscales se comprend en additionnant les postes « fiscalité directes » et compensation fiscales du tableau ci-dessous. La progression du panier fiscal 2021 est de 1.23 %. Traditionnellement, la croissance physique de nos bases, conjuguée à la revalorisation forfaitaire, est de l'ordre de 2.5 %.

Chapitres	Nature de la recette	BP 2020	BP 2021	Evolution 2020-2021
013	Atténuations de charges	550 000 €	550 000 €	0 %
70	Produits des services	4 352 698 €	4 287 098 €	-1.5 %
73	Total impôts et taxes	70 499 000 €	72 958 500 €	+ 3.5 %
	- dont fiscalité directe	61 700 000 €	64 000 000 €	+ 3.7 %
	-dont dotations communautaires	2 870 000 €	2 820 000 €	-1.7 %
	- dont droits de mutation	3 500 000 €	3 700 000 €	+5.7 %
	- dont autres impôts	2 429 000 €	2 438 500 €	+ 0.4 %
74	Total dotations - participations	9 989 763 €	8 354 573 €	-14.6 %
	- dont DGF	4 442 000 €	4 150 000 €	- 6.6 %
	- dont compensations fiscales	1 675 000 €	152 000 €	-90.9 %
	- divers dotations-participations	3 872 763 €	4 052 573 €	+9.3 %
75	Autres produits de gestion	669 800 €	624 800 €	-6.7 %
76	Produits financiers	70 000 €	-	-
77	Produits exceptionnels	47 000 €	37 000 €	-21.3 %
TOTAL DES RECETTES RÉELLES		86 178 261 €	86 991 971 €	+ 0.9 %

70 – Les produits des services et de l'exploitation : 4 287 098 € contre 4 352 698 € en 2020 / - 1.5 %)

Ils correspondent essentiellement aux contributions des usagers des services publics municipaux. Parmi les recettes les plus significatives de ce chapitre, on retrouve :

- Secteur scolaire :
 - Restauration scolaire : 1 807 987 contre 1 775 536 € en progression de 1.8 % avec la hausse de la fréquentation des restaurants.
 - Classes de découverte : 20 197 €, au même niveau qu'en 2020
 - Transports scolaires : 52 076 €, au même niveau qu'en 2020

- Secteur sport, loisirs, jeunesse :
 - Centres de Loisirs et accueil : 991 600 € contre 972 911 € en BP 2020.
 - Stade nautique : 190 000 € contre 220 000 € en 2020 pour tenir compte des conditions sanitaires incertaines.
 - Centres de vacances : 47 000 €, au même niveau qu'en 2020.

- Secteur Crèches et Halte-garderie : 602 678, au même niveau qu'en 2020

- Secteur Culturel :
 - Conservatoire : 215 000 € en BP 2021, au même niveau qu'en 2020.
 - Médiathèque et bibliothèques : 8 000 €, à l'identique du BP 2020

Par ailleurs, on note sur ce chapitre 70, une baisse des recettes FSE finançant les postes de Conseillers en Insertion Professionnelle de la Ville participant au dispositif PLIE. Enfin les prévisions concernant les concessions cimetières (17 000 € en BP 2020) et les redevances de stationnement (70 000 €) seront inscrites en budget supplémentaire.

73 - Les impôts et taxes : 72 958 000 € (70 499 000 € en 2020)

- Fiscalité directe (compte 73111) : 64 000 000 €

Recouvre le produit des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties. Comme présenté dans le ROB, la commune « récupère » le taux de la TF du département sur notre territoire.

L'évolution des bases est la conséquence :

- de l'actualisation de ces bases d'imposition: depuis 2017 cette actualisation dépend de l'indice des prix à la consommation entre novembre N et novembre N-1. L'actualisation des bases d'imposition 2021 sera connue à la mi-décembre quand l'indice des prix à la consommation du mois de novembre 2020 sera publié. Le contexte économique devrait avoir pour conséquence une stagnation de l'indice des prix à la consommation.

- de la variation physique estimée. Ces bases multipliées par les taux de la commune conduisent au produit fiscal attendu. A noter que les exonérations TF du département sont reprises par la commune.

Le Département, à la différence de la commune, pratique l'exonération à 2 ans des nouvelles constructions ce qui participe à la moindre dynamique fiscale. Le conseil municipal devra se prononcer, en 2021, sur sa politique d'exonération en matière de taxe foncière.

Le tableau de synthèse ci-dessous synthétise l'évolution de notre panier recettes de la « fiscalité directe locale ».

	BP 2020	BP 2021
TF et TH en 2020 TF + compensation de l'Etat de la perte de recettes liées à la réforme fiscale en 2021 + TH résidences secondaires	61 700 000 €	64 000 000 €
Compensations fiscales TF et TH en 2020 Compensations fiscales TF en 2021	1 675 000 €	152 000 €
Total fiscalité	63 375 000 €	64 152 000 €

Les autres recettes du chapitre 73 : 8 958 500 €

Ces recettes, en très légère progression de 1.8 % par rapport au BP 2020 sont notamment composées :

- De la dotation de solidarité communautaire : 2 820 000 €,
- De la taxe additionnelle aux droits de mutation : 3 700 000 €,
- De la taxe communale sur la consommation d'électricité : 1 490 000 €,
- De la taxe locale sur la publicité extérieure : 840 000 €.

74 - Les dotations et participations : 8 534 573 € 9 989 763 € en 2020 / - 14.6%)

- La dotation globale de fonctionnement (DGF) : 4 150 000 € (4 442 000 € en 2020)

De 2014 à 2017, les collectivités locales ont été associées à l'effort de redressement des finances publiques. Aussi la commune a vu sa DGF passer de 10.5 M€ à 5.1 M€ en 2017. Depuis 2018, si l'enveloppe nationale de DGF est stable, la DGF forfaitaire de Mérignac connaît une baisse constante : 4 964 000 € en 2018, 4 678 000 en 2019, 4 400 000 € en 2020 et une estimation à 4 150 000 € en 2021.

Evolution de la DGF depuis 2013 (en M€)



- Les compensations fiscales de l'État : 152 000 €

Permettent de compenser partiellement les exonérations accordées par l'État en matière de taxe foncière. La compensation taxe d'habitation disparaît en 2021 avec la réforme fiscale. Ces exonérations affectent les produits fiscaux perçus par les collectivités, aussi l'État verse une compensation :

- Compensation Taxe d'habitation : disparaît en 2021, 1 550 000 € en 2020.
- Compensation Taxes foncières : 152 000 € contre 125 000 € en 2020

On rappelle que l'ancienne exonération de l'État liée à la réforme de la taxe d'habitation figure au chapitre 73 « impôts et taxes » et non dans le présent chapitre « compensations fiscales ».

- Le fonds de soutien à la réforme des rythmes scolaires reste stable à 265 000 €

- Les participations Caisse d'Allocations Familiales (7478) : 3 824 759 €

Figurent notamment dans ces participations CAF:

- Le Contrat enfance jeunesse
- Les contributions sous forme de participation au prix de journée au titre des crèches, halte-garderie, relais assistantes maternelles, lieux accueil Enfants-parents, accueils, périscolaires et centre de loisirs, et séjours vacances sportives.

On remarque une progression notable de la participation de la CAF en BP 2021. La recette progresse car elle était sous-estimée depuis 2 ans en inscription budgétaire. La prévision 2021 est proche du CA 2019 et du pré-CA 2020.

L'augmentation vient de plusieurs facteurs : hausse des effectifs, déclaration de la pause méridienne maternelle et simplification du mode de calcul de cette pause méridienne, dorénavant on compte tous les enfants présents à la restauration scolaire.

- **La Participation du fonds social européen aux rémunérations des référents du plan local d'insertion et de l'emploi (7477): 38 796 €**

75 - Produits de gestion courante : 624 800 € contre 669 800 € en 2020

Ils regroupent notamment :

- Les revenus des immeubles (loyers) : 337 800 € (contre 380 800 € en BP 2020).

- La redevance d'affermage du Pin Galant, versée par Mérignac Gestion Equipement : 158 000 €

013 / 76 / 77 - Produits divers : 587 000 € contre 667 000 € en 2020)

On retrouve principalement :

- Les atténuations de charges (013) : 550 000 € : Remboursements des salaires des agents en congés longue maladie ou suite à accidents de travail dans le cadre du contrat groupe.
- Les produits financiers (76) : Dividendes au titre de nos participations dans la SA Aéroport BORDEAUX MERIGNAC. Nous avons inscrit 70 000 € en 2020. La crise sanitaire impactant le secteur de l'aéronautique nous n'avons pas inscrit de recette en 2021.
 - Les produits exceptionnels (77) : 37 000 € : ce sont les recettes liées aux annulations de mandat ou aux remboursements d'assurances suite à des sinistres

III – les Budgets annexes

Deux budgets annexes accompagnaient le budget principal :

- le budget annexe du restaurant municipal qui retrace le service de fourniture de repas pour le personnel municipal. Ce budget s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
011 charges générales	205 500 €	70 revenus d'exploitation	75 000 €
012 charges de personnel	210 000 €	75 subvention ville	345 700 €
65 charges gestion courante	2 000 €		
67 charges exceptionnelles	1 000 €		
Autofinancement sect. Invest.	2 200 €		
Total dépenses	420 700 €	Total recettes	420 700 €
Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
21 immobilisations corporelles	2 200 €	Autofinancement	2 200 €
Total dépenses	2 200 €	Total recettes	2 200 €
Total budget	422 900 €	Total budget	422 900 €

Ce budget d'un montant de 422 900 € est financé par une subvention du budget principal d'un montant de 345 700 €.

- le budget annexe des pompes funèbres la suppression sera proposée en 2021 :

Les activités exercées au sein d'un cimetière communal sont de deux natures:

- L'activité relevant exclusivement de la commune, considérée comme une activité administrative. Cette activité portée par le budget principal concerne :
 - o La construction, la réfection ou l'entretien de la clôture des cimetières
 - o L'entretien des monuments funéraires menaçant ruine
 - o L'élagage des arbres et l'entretien de la voirie dans le cimetière ;
 - o Les opérations d'exhumation des restes mortels dans des sépultures en terrain commun au terme du délai de rotation, dans des concessions non renouvelées, ou dans des concessions en état d'abandon ; -
 - o La translation des restes mortels d'un cimetière désaffecté vers un autre cimetière
 - o La construction et la gestion de columbariums dans l'enceinte du cimetière
 - o L'aménagement et l'entretien du jardin du souvenir dans l'enceinte du cimetière
 - o La construction et l'entretien du dépositoire
 - o La construction, entretien et gestion du caveau provisoire pour les dépôts temporaires
 - o La gestion des concessions de terrains et de cases de columbariums.

- L'activité industrielle et commerciale pour laquelle les communes n'ont plus le monopole depuis la loi 93-23 du 8 janvier 1993. Cette activité rentré dans le champ concurrentiel fait l'objet de ce budget annexe. Les services suivants pouvaient être rendus par le budget annexe du service extérieur des pompes funèbres : :
 - o Le transport des corps avant et après mise en bière ;
 - o L'organisation des obsèques et les soins de conservation ;
 - o La fourniture des housses, des cercueils et des des urnes cinéraires ;
 - o La gestion et l'utilisation des chambres funéraires ;
 - o La fourniture des corbillards et des voitures de deuil ;
 - o La fourniture de personnel et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémation

On constate depuis plusieurs années que la commune n'a plus d'activité sur ce budget annexe :

- o Compte Administratif 2019 : 168 € de dépenses (admission en non-valeur).
- o Au 1^{er} décembre 2020, 487 € de dépenses (admission en non-valeur)

Aussi, avec l'absence d'activité industrielle et commerciale rendue par la commune, et en accord avec le Trésorier, il est envisagé de dissoudre ce budget annexe lorsque le compte administratif 2020 sera passé en conseil municipal.

En conséquence il n'est pas nécessaire de présenter un budget primitif pour 2021